

**CONFÉRENCE SUR L'ÉCONOMIE DES AÉROPORTS  
ET DES SERVICES DE NAVIGATION AÉRIENNE**

**Montréal, 19 – 28 juin 2000**

**Point 2 de**

**l'ordre du jour: Questions organisationnelles**

**Point 5.2 de**

**l'ordre du jour: Éléments à examiner en ce qui concerne la politique de l'OACI**

**RECHERCHES ET SAUVETAGE**

(Note présentée par les Etats africains contractants)\*

**RÉFÉRENCES**

La présente note souligne la position des Etats africains sur l'organisation future et les possibilités de financement des activités de recherches et sauvetage.

**1. Éléments d'information**

1.1 Plusieurs accidents d'aviation récents survenus dans certaines régions de l'Afrique ont montré que le secteur recherches et sauvetage souffrait d'insuffisances auxquelles il faudrait remédier.

1.2 Conformément aux recommandations de la 7<sup>ème</sup> Réunion régionale de navigation aérienne AFI/7 (Abuja, 12-23 mai 1997) et à la Conclusion 12/30 de la 12<sup>ème</sup> Réunion du groupe APIRG (Tunis, 21-25 juin 1999), les Etats concernés doivent accorder une priorité élevée à la mise en œuvre des spécifications de l'OACI relatives aux services de recherches et de sauvetage.

---

\* Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée Equatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Lybie, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

1.3 Compte tenu des graves lacunes actuelles (manque de moyens humains et matériels, textes réglementaires non actualisés, accords de coopération inexistant, etc.), il est essentiel qu'une approche régionale ou continentale soit adoptée, afin de permettre aux Etats africains de faire face à leurs obligations.

1.4 Malgré le taux très faible de réponse des Etats au questionnaire de l'OACI (lettre EC 2/86-99/98 du 3 septembre 1995) invitant les Etats à fournir des éléments d'information sur leurs politiques et pratiques en matière de recouvrement des coûts des services de recherches et sauvetage (33 Etats au niveau mondial, 5 en Afrique: Afrique du Sud, Botswana, Burundi, Gambie et Maroc), toute proposition ou orientation qui irait dans le sens d'un financement plus régulier sur les plans sous-régionaux ou continental, et d'un recouvrement amélioré des coûts de recherches et sauvetage par les structures responsables, doit être appuyée.

## 2. **Suite à donner par la Conférence**

2.1 La Conférence est invitée à prendre acte de la présente note et à convenir de recommander au Conseil que l'OACI:

- a) donne davantage d'orientations pour la mise en place d'une organisation au niveau régional des activités de recherches et sauvetage;
- b) mène une étude sur la mise en place d'un mécanisme régional/sous-régional avec comme possibilité de financement l'établissement d'une redevance ou sa prise en charge par le fonds aéronautique international qui doit être institué.